

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 772 Subvention à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I. (10e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I. ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I, dont le siège social est situé 14 rue de Paradis 75010 Paris. (2012_07000 ; 44201).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 323, Provision pour subventions au titre de la mémoire, ligne VF40001.